

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière**

**Séance du jeudi 06 mai 2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le jeudi 06 mai 2021 à 14h30 via Teams, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU**

**Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à M. Eric BOURILLOT) après 16h45 ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS ( donne procuration à M. Luc IMHOFF) ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Carine MICHEL) ; Mme Emmanuelle VENNIN**

**Collège B (8) : M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE ; M. Mathieu GUERRIAUD (jusqu'à 15h54) ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL (donne procuration à M. Philippe SALVADORI) ; M. Philippe SALVADORI ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE**

**Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; M. Philippe VIGNERON**

**Collège des usagers (7) : Mme Chloé BARANTON ; Mme Liam FONTAINE (donne procuration à M. Maximilien PROVIN) ; Mme Julie GUYONNET (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; Mme Mélissa KALAYCI (jusqu'à 16h03) ; M. Louis OCTOBON (jusqu'à 16h17) ; M. Maximilien PROVIN ; M. Maxence ROULLIAT**

**Collège des Personnalités extérieures (2) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; M. Christophe MORAT (jusqu'à 16h38)**

**Invités à titre consultatif : M. Alain HELLEU (jusqu'à 14h43) ; M. Didier PERRAULT (représenté par Mme Marie-Pierre MARTIN) ; Mme Christine LE NOAN (représentée par M. Léo MAGNIEN) ; Mme Laurence RICQ (jusqu'à 15h56)**

**Invités : Mme Sophie MORLAIX**

*Début séance : 14h30*

## **1. Informations du Président**

Le Président revient sur la situation sanitaire parmi les étudiants, il donne un ordre de grandeur soit 7 cas pour 35 000 étudiants, cela indique une baisse régulière depuis le pic du 24 mars avec 40 personnes dont 7 personnels. Actuellement, on a une diminution qui correspond finalement aux chiffres nationaux.

Concernant la campagne de vaccination des personnels, 250 personnes ont reçu une première injection et la seconde sera administrée la semaine prochaine. Cette vaccination concerne les + de 55 ans. Pour les + de 50 ans, il faut prendre RDV auprès des centres de vaccination publics ou médecins.

Concernant le déconfinement, les annonces faites ne nous impactent pas puisque les cours sont finis, et lorsqu'ils ne le sont pas comme les écoles d'ingénieurs ou IUT, les étudiants sont souvent en stage. Il y a actuellement très peu d'étudiants sur nos campus.

Une campagne d'autotests a été lancée la semaine dernière par le Ministère, qui a décidé d'attribuer des autotests (boîtes de 5 autotests), distribués dans chaque université dont l'objectif est d'encourager les personnes à se tester individuellement. Le Président résume la doctrine de l'Etat qui consiste pour un étudiant qui change d'environnement de s'autotester pour vérifier sa positivité au virus. Il ne s'agit pas d'un instrument qui consiste à faire du test massif, il s'agit de sensibiliser les individus sur la possibilité de s'autotester pour rompre la chaîne des contaminations dans le cas d'un test positif.

Sur instruction du Ministère, il a été commandé environ 7 600 boîtes d'autotests qui correspondent à 20 % de notre population, étudiants et personnels confondus.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur a annoncé il y a une dizaine de jours sur France Inter, que 800 000 boîtes d'autotest avaient été livrées dans les universités. A ce jour, nous sommes toujours en attente de ces boîtes. Un problème dans les envois a été évoqué. En outre, il est demandé à qui, par qui et comment seront distribuées les boîtes, mais aussi à quelle heure, quel jour, et que l'information sur l'utilisation soit expliquée. Dès que nous recevrons ces autotests, ils seront distribués aux étudiants et personnels, les boîtes restantes seront distribuées à la rentrée.

Le Président rajoute qu'il a demandé en réunion auprès du Rectorat, si le Ministère dépêchait 3 personnels temps plein pour réaliser ce travail car nos services travaillent de plus en plus pour le Ministère. Ceci est dommageable car, pendant ce temps-là, nos missions continuent.

Le Président rappelle que le lancement officiel de la commission solidarité étudiante devrait avoir lieu le 21 mai et précise que c'est après le 19 mai que l'on pourra être plus nombreux en présentiel, et par conséquent se réunir, se rencontrer en présentiel et non plus seulement à distance. Une communication sera faite en ce sens bientôt.

Il précise que cette commission n'a pas vocation à remplacer ceux qui agissent déjà dans le cadre d'actions solidaires vis-à-vis des étudiants, comme le CROUS, les associations ou collectivités locales mais en revanche de réunir tout le monde et d'essayer d'apporter une réponse plus rapide. Le but étant d'être le plus réactif collectivement face à un étudiant en difficulté.

Concernant le déroulement des examens, un point a été fait avec les Directeurs des composantes, il semblerait que les choses se déroulent aussi normalement que possible soit à distance, soit depuis lundi 3 mai en présentiel.

Le Vice-Président numérique a renvoyé un mail la semaine dernière pour rappeler aux étudiants, que des salles et matériels informatiques ont été affrétés si besoin. L'information est passée et transmise également aux Responsables administratifs des UFR.

Concernant la rentrée 2021-2022, les choses sont en préparation au niveau du ministère, des réunions ont eu lieu mais pas d'informations précises à ce jour. Sur France Inter, la Ministre envisage une rentrée à 100 % en présentiel, c'est aussi le souhait de l'uB. Il reste à savoir s'il s'agit de 100 % sans restriction d'occupation des salles avec une jauge pleine.

Le Président n'y croit pas beaucoup et pense que la capacité d'accueil dans les salles sera diminuée de moitié, par conséquent on ne sait pas trop sur quel schéma travailler. Il craint qu'au mois de septembre, l'immunité collective ne soit pas acquise et donc pas compatible avec l'occupation optimale des salles. La question a été évoquée avec les Doyens, qui eux aussi sont dubitatifs, nous sommes donc dans l'expectative.

Le Président ne souhaite pas anticiper sur une organisation d'occupation des salles à 100 % au 01 septembre, et qu'au final on soit obligé de passer à 50 %. Car si tel était le cas, cela signifierait que tout le travail de préparation sur plusieurs semaines devrait être refait en août. Cette année a été particulièrement éprouvante avec des équipes épuisées, des réorganisations des services plusieurs fois par semestre, il ne faudrait pas tirer trop sur la corde.

M. Roulliat interroge sur les événements de la rentrée, notamment sur le travail des associations pour les nouveaux arrivants et les étudiants de 2<sup>ème</sup> année. Il rappelle que la rentrée 2020 fut une rentrée en présentiel pendant un mois et demi, avec les dégâts que nous connaissons sur le reste de l'année, soit 100 % de distanciel. Il demande si une réflexion est en cours pour la rentrée 2021, pour permettre et accompagner les associations étudiantes sur l'accueil des étudiants.

Le Président répond que les consignes seront données avant l'été et tendront au maximum vers des libertés possibles, les décisions de l'uB seront prises dans cet esprit.

Mme Auroux rappelle qu'il y a un cadre pour les événements de la rentrée qui sont les *Campus days*, en collaboration avec les associations et les services de l'uB sur tous les sites de l'université de Bourgogne. Les associations ont été alertées, plusieurs réunions ont été mises en place pour l'organisation de ces *Campus days* à partir de septembre.

Tout est fait comme si tout allait au mieux pour la mise en place de ces manifestations tout au long du mois de septembre, sous la bienveillance du service hygiène et sécurité qui nous informe de l'évolution des conditions sanitaires. Un des gros événements de cette rentrée est la *color run* qui réunit près de 3 000 étudiants. Un travail collectif sera fait afin de proposer aux étudiants des événements en présentiel mais aussi en distanciel.

Le Président remercie pour ces informations précieuses pour les étudiants et les associations d'étudiants et précise que nous sommes donc dans l'attente de la circulaire.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 29	Suffrages exprimés : 29
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 29

## 3. Liaison lycées – université : convention d'application relative aux rapprochements Université / classes CPGE

Mme Morlaix présente cette convention qui existe depuis 2015, une nouvelle version modifiée est proposée dans les documents joints.

Les différentes modifications ont été travaillées avec les équipes en interne et avec les différents lycées partenaires.

Les points suivants ont été modifiés :

- les textes de référence qui sous-tendent la convention cadre en référence au texte de 2018 sur le diplôme national de la licence ;
- toutes les personnes représentantes des établissements qui sont liées par cette convention ;
- l'article 3 a été modifié, il concerne la validation des Etudes Supérieures VES pour l'obtention du DEUG, un point a été ajouté disant que cette VES ne pourra intervenir seulement qu'au titre de la formation dans laquelle l'élève s'est inscrit et à la condition qu'une inscription ait été prise pour chaque année de cursus CPGE (minimum 2 années).
- la modification principale porte sur le suivi du dispositif où la convention engageait à se réunir chaque année pour un comité de suivi. La règle a été assouplie en proposant de le faire régulièrement, ce qui permettra d'avoir plus de souplesse au sein du comité.

Les autres modifications sont : le changement de dénominations des classes préparatoires économiques et sociales avec la voie générale et technologique, l'arrivée dans le domaine scientifique de la classe préparatoire en informatique MP21.

Des modifications ont été faites aussi dans les annexes, pour changer les champs disciplinaires avec de nouvelles appellations et des intitulés d'UE notamment dans le domaine scientifique.

Après les retours de chaque équipe, cette convention est soumise aux différents lycées pour signature. Le 9 juin sera accueilli l'ensemble des Proviseurs signataires de la convention de façon à créer un lien plus serré avec ces lycées. La politique de liaison second degré-supérieur sera présentée lors de cette visite. Le souhait pour la rentrée est d'avoir une action plus systématique dans la liaison second degré- université. Un plan de « formation » sera présenté le 9 juin, il pourrait se déployer à partir de septembre. Les enseignants du second degré seraient accueillis pour informer sur les différentes formations disponibles sur Parcoursup, et inversement des enseignants de l'uB pourraient aller dans les lycées en tant qu'ambassadeurs de l'uB.

Ce serait un système équivalent avec nos étudiants qui iraient à la rencontre des lycéens et les accueilleraient lors des JPO. Ce dispositif est en cours d'affinage, tous les Responsables de L1 vont recevoir une lettre explicative et tous les Directeurs de composante seront informés.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

#### 4. Compte-rendu des travaux

La Vice-Présidente lit en séance les éléments transmis par Mme Ambre Adamiak, absente à cette commission.

- **de la CVE du 17/03/2021**

*« Lors de la dernière CVE, nous avons pu traiter une demande de labellisation de la part de l'association « The REVI network » qui est une junior agence rattaché à l'UFR Langues et Communication qui a été acceptée à l'unanimité. Puis nous nous sommes entretenus avec les responsables de 4 associations pour faire leur bilan d'étape (point sur les activités des associations 1 an après leur labellisation). Les membres de la commission ont également acté 2 demandes de mises à disposition de locaux pour les associations, qui s'ajoutent à la liste d'attente tenue régulièrement à jour par le bureau de la vie étudiante ».*

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

- **de la FSDIE du 7/04/2021**

*« Lors de la dernière commission FSDIE nous avons actés plusieurs dossiers de demande de subventions, les conventions annuelles des associations et les aides aux élus si bien suppléants que titulaires. La commission aura donc accordée 43 465 € englobant :*

- 3 conventions annuelles à destination de l'ASUB répartie en 3 sections (Dijon 35 000 €, Chalon 1 500 € et le Creusot 3 500 €)
- l'aide aux élus permettant de gratifier les siègents réguliers dans les conseils centraux avec reversement aux associations de leur choix (14 élus titulaires du CA et de la CFVU avec 200 € forfaitaire, nous portant à la somme de 2 800 €)
- 2 dossiers ponctuels à hauteur de 665 € et un dossier placé en report par manque de pièces justificatives ».

Le détail des éléments évoqués sont présentés dans les dossiers transmis préalablement.

M. Roulliat questionne sur les fonds dédiés au FSDIE non utilisés cette année, pourraient-ils faire partie de l'enveloppe de l'année prochaine ?

Le Président n'y voit pas d'objection, sous réserve d'orientation comptable.

M. Roulliat demande comment le schéma directeur de la vie étudiante va s'articuler entre l'uB et les travaux en cours au niveau de la COMUE. Existera-t-il un lien avec les projets menés au niveau de l'uB, ou chacun fonctionnera à sa vitesse de son côté ?

Le Président souligne qu'au regard du principe de subsidiarité qui fonde les activités de la COMUE, tout ce qui intéresse le site BFC a vocation à être traité plutôt au niveau de la COMUE, en revanche pour les actions de terrain qui intéressent spécifiquement tel ou tel établissement, cela se fera au niveau de chacun. Il pense que c'est comme cela qu'il faut aborder les choses, c'est un principe de fonctionnement. On peut tout à fait imaginer qu'un projet qui fonctionne dans un établissement, puisse être étendu grâce à la COMUE aux autres établissements.

Ce principe n'est pas figé et peut évoluer, avec une souplesse qui doit servir les étudiants de toute la Bourgogne- Franche -Comté.

Mme Morlaix pense qu'il y a un travail de coordination qui se met en place par rapport à la vie étudiante. Elle explique que la Vice-Présidente étudiante à la vie étudiante de la COMUE, les a sollicités pour savoir ce qui a été mis en place dans le cadre du semestre Réo, notamment sur l'engagement étudiant dans les associations et sur la nouvelle « mouture » du dispositif. Il y a un partage d'expériences qui commence à se faire en fonction de ce qui se fait dans les différents établissements.

Le Président remercie pour ces premières illustrations de la mise en œuvre d'un nouveau schéma.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

## 5. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie

Indication des points suivants selon l'ordre de passage lors de la séance.

### Commission de la pédagogie du 28/04/2021

#### 5.3 Scénarios alternatifs

Mme Fiorentino présente les scénarios alternatifs disponibles sur le Cloud. Il s'agit des composantes suivantes : INSPE, UFR Langues, UFR Lettres et philosophie, UFR Sciences Humaines, UFR STAPS, UFR SVTE.

##### Scénario de l'INSPE

Ce scénario propose de faire passer en distanciel certaines matières de la licence EFEC L1, L2, L3, mais également 2 matières pour le M1 et le M2 ESE.

Elle précise que ce scénario alternatif a été soumis pour avis comme les autres au groupe d'élus de la CFVU et propose d'adopter ce scénario en ajoutant la même phrase que pour les autres scénarios alternatifs précisant que « le passage au scénario alternatif sera décidé par le Directeur de la composante, en accord avec les équipes pédagogiques. Il en informera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier ressort. »

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

##### Scénarios de l'UFR Langues

Il s'agit de 6 tableaux prévoyant le passage au distanciel pour toutes les épreuves, sauf 7 :

- **LLCER 1 Allemand** : Civilisation Autrichienne
- **LLCER 3 Allemand** : Grammaire
- **M2 REVI Espagnol/Anglais** : Approches théoriques
- **M2 REVI Anglais** : Séminaire de spécialité
- **LEA 2 Anglais/Allemand** : Allemand – compréhension expression écrite
- **LEA 3 Anglais/Allemand** : Allemand - Traduction en contexte professionnel
- **LEA 3 Anglais/Russe** : Russe - Traduction en contexte professionnel

Il n'y aura pas de rajout à faire puisque les tableaux contiennent déjà la précision du passage au scénario alternatif.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

## Scénarios de l'UFR Lettres et philosophie

Il s'agit d'un document comportant 5 tableaux qui prévoient pour les licences et les master SDL, info communication, philosophie, le passage des contrôles terminaux au distanciel sauf pour un contrôle terminal de Master 2 Lettres (séminaire de littérature).

Pour l'EAD, les évaluations auront lieu en distanciel, étant précisé que les étudiants auront 48 heures pour déposer leur copie.

La Vice-Présidente remercie vivement les équipes pédagogiques et les responsables administratifs qui ont réalisé un travail extrêmement fastidieux avec ces adaptations des modalités de contrôle continu.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

## Scénarios de l'UFR Sciences Humaines

Plusieurs tableaux sont disponibles sur le cloud.

Le tableau (global examens licence) concernant les licences des départements de psychologie, sociologie, histoire, musicologie, histoire de l'art et archéologie, prévoyant le passage d'examen du présentiel au distanciel pour la plupart des épreuves avec quelques exceptions que l'on comprend facilement par exemple l'oral de formation musicale, ou encore le maintien en présentiel du contrôle continu de piano.

Mais également pour le département de sociologie le passage (pour le plan 2 distanciel 100%) du Contrôle terminal au contrôle continu, raison pour laquelle figure en bas du tableau la phrase : « *Dans les cas où un CT est transformé en CC, l'étudiant ne validant pas l'UE a droit à une seconde chance ou une session de rattrapage, les solutions n'étant pas cumulatives. Les étudiants seront avertis à minima deux semaines avant toute nouvelle évaluation* ».

Il y a une particularité concernant ce scénario alternatif, c'est qu'il a d'ores et déjà été adopté par l'UFR, la composante a décidé d'activer le plan 2 tout distanciel pour la plupart des épreuves. Il est inutile de prévoir une modalité d'information du chef d'établissement.

Les étudiants ont été informés de ce changement, pour des examens qui débutaient en mai.

Elle précise que 3 tableaux concernant les masters de l'UFR SHS sont disponibles sur le Cloud, ils mentionnent 2/3 plans possibles (hybride, distanciel présentiel). Ces tableaux prévoient le passage des épreuves en distanciel avec à côté la précision des modalités d'examen, soit dossier, soit rapport écrit, soutenance ou oraux.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

## Scénarios de l'UFR STAPS

Ce scénario alternatif ne ressemble pas aux précédents, il ne concerne que des UE de la licence 1 et 2, précisément les UE 25 et UE 44 polyvalence combat qui n'ont pas pu être évaluées en contrôle continu cette année (des évaluations physiques étaient prévues or les sports de combat sont interdits). Ces évaluations physiques sont remplacées par des épreuves substituées sous forme de dossier.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

## Scénarios de l'UFR SVTE (passage direct en CFVU)

L'UFR SVTE a fait remonter la semaine dernière des scénarios alternatifs votés en conseil de gestion, qui ont été soumis au groupe de travail des élus CFVU, qui n'a pas fait de retour.

Ces scénarios alternatifs sont constitués de deux tableaux : l'un prévoyant pour certaines matières le passage du contrôle terminal au contrôle continu et l'autre plus général précisant « *L'UFR SVTE se réserve le droit de mettre en œuvre un scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances pour le semestre 2 et la session de rattrapage de l'année 2020-2021. Ces modifications peuvent prendre la forme d'une neutralisation, d'épreuves à distance, d'épreuves écrites remplacées par des épreuves orales, de notes de contrôles terminaux remplacées par les notes de contrôle continu* ».

La raison de cette formule générale est que le conseil de gestion n'est pas certain que tous les collègues aient eu le temps de faire remonter leur proposition.

Mme Fiorentino propose d'adopter ce scénario alternatif avec l'ajout des phrases suivantes :

*« En cas de changement des modalités de contrôle des connaissances, un délai de quinze jours sera observé entre l'annonce de ce changement et la date de l'examen. En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne dans l'UE se verra proposer soit une seconde chance, soit une seconde session, les deux solutions n'étant pas cumulatives.*

*La mise en œuvre d'un scénario alternatif sera décidée par le Directeur de composante, en accord avec les équipes pédagogiques concernées. Il communiquera cette décision au Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu ».*

Ces phrases ont reçu l'assentiment de M. Bruno Faivre, Directeur de l'UFR SVTE.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

## 5.2. Point International

- Projets internationaux

M. Altheim présente un document qui a été soumis à la CP du 28/04/2021.

### Projet d'échange diplômant dans le cadre de l'alliance Forthem.

Italie : il s'agit d'un double diplôme entre l'uB et l'université de Palerme, un des sept membres de l'alliance FORTHEM. Il s'appuie sur un Master en Traduction multimédia porté par M. Gautier de l'UFR Langues.

Le projet est de construire un système de double diplomation au sein de l'alliance autour de ce Master multimédia. Il existe déjà un Master entre Mayence Dijon, entre Valencia et Palerme, l'uB et Palerme, un quatrième projet est en cours de mise en place entre Dijon et Valencia.

C'est donc un système de double diplomation entre 4 partenaires des 7 membres de l'alliance Forthem.

Un point très positif est à noter du côté franco-allemand entre l'uB et Mayence. Ce double diplôme ayant reçu il y a 3 semaines le soutien de l'UFA pour une durée de 4 ans, une labellisation qui permet de financer diverses activités.

### Projet d'échange non-diplômant

Chili : avec l'université de Talca, il s'agit d'un projet de renouvellement porté par M. Wegmann de l'IAE . Il s'agit d'un accord qui marche très bien.

Corée du Sud avec Dankook, Hallym et Myongji University. Il s'agit de 3 accords d'échanges basés sur tous les cours enseignés en anglais par les deux universités, ils sont donc ouverts à toutes les composantes de l'uB adhérant à cette possibilité d'échanges.

La spécificité de ces accords est leur mise en place suite à une mission du Pôle international en Corée en 2016.

Royaume-Uni Université de Birmingham et Londres (RHUL) mise en place de 2 nouveaux accords. Ces conventions de coopération succèdent aux anciens accords Erasmus+, annulés suite au Brexit et donc la non-participation du Royaume-Uni au nouveau programme ERASMUS+ 2021-2027.

Ces accords ont été mis en place pour sécuriser la mobilité avec ces universités britanniques.

Des décisions devront être prises concernant le financement de ces mobilités qui étaient auparavant assuré dans le cadre des accords Erasmus+, mais qui ne l'est plus aujourd'hui.

Il y aura des doublons d'accords du coté britannique avec le *Touring system*, il s'agit d'un système de bourse mis en place par le Royaume-Uni pour les étudiants britanniques qui viennent à l'uB. Une partie du budget Erasmus peut être utilisée pour des partenaires extra européens pour sécuriser les mobilités. Cela représente un intérêt particulier pour l'UFR Langues qui a beaucoup d'accords avec le Royaume-Uni.

Université de Leeds (Royaume-Uni) il s'agit d'un renouvellement d'un accord entre les facultés de médecine des 2 universités et le CHU de Dijon, pour échanger des étudiants dans le cadre de stages hospitaliers.

Éléments du compte rendu de projets Erasmus+ : M. Altheim explique que normalement les accords Erasmus sont mis en place de manière bilatérale, mais pour la première fois il s'agit d'un accord multilatéral entre les 7 membres de l'alliance Forthem, ce qui permettra une mobilité massive entre les 7 partenaires dans plusieurs domaines.

Pour information le projet européen Erasmus+ *Strategic Partnerships for higher education* a reçu un accord positif de la commission européenne. Ce projet est porté par M. Giret, directeur de l'IREDU et piloté par l'université catalane.

L'uB est partenaire au même titre que l'université de Valencia, une partie du financement sera allouée à l'uB dans le cadre de ce projet.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 30	Suffrages exprimés : 30
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 30

- Reconnaissance des enseignements effectués chez un partenaire Forthem

Mme Fiorentino rappelle qu'il s'agit d'une discussion déjà ouverte lors de la CP du 28/04/2021 et amenée à se poursuivre.

M. Wegmann rappelle en effet qu'il s'agit plus d'un sujet de discussion, il explique que lorsqu'un étudiant effectue des enseignements chez un partenaire européen dans le cadre des conventions Erasmus, cela donne lieu à un *learning agreement* qui permet d'avoir une procédure très codifiée.

Le constat est qu'il y aura de plus en plus de possibilités d'enseignement en ligne pour les étudiants et enseignants, et que le contexte de la Covid y a contribué. Ces enseignements ne donneront pas forcément lieu à une signature d'une convention Erasmus, même si le nouveau contrat Erasmus permet sous certaines conditions des mobilités hybrides.

En tout cas pour des modules d'enseignement et le développement à venir comme de nombreux systèmes de micro-crédits d'open badges, fait qu'il y aura comme « un angle mort » dans notre coopération.

M. Mercier souhaite attirer l'attention sur ce point, surtout en prenant appui sur l'université européenne Forthem. Car c'est dans ce cadre-là, que vont se développer les initiatives qui mettront à la disposition des étudiants de l'alliance des crédits sous forme d'enseignements à distance sous différentes formes.

M. Wegmann propose les 3 possibilités identifiées pour la reconnaissance des UE :

1. Le principe de la reconnaissance automatique des crédits ECTS lorsque ceux-ci sont acquis via une formation dispensée par l'un des partenaires de Forthem (sans contrat d'étude Erasmus+).

Ces ECTS acquis avec ce principe de reconnaissance n'impacterait pas le cursus uB suivi par l'étudiant (en termes de diplomation et de moyenne). En revanche, les enseignements ainsi suivis intégreraient le supplément au diplôme et la construction d'un e-portfolio de compétences serait à envisager.

La question se pose aussi d'être plus intégratif dans ces dispositifs, parce qu'au niveau de l'alliance, l'uB souhaite être un moteur et dynamiser tous les dispositifs proposés par les partenaires de l'alliance.

Cependant, une question se pose : comment pourrait-on intégrer davantage ce type de modalités dans nos pratiques et cursus ?

La première idée apparue dans les discussions est l'idée d'avoir une UE transversale qui permettrait de recueillir ces enseignements.

2. La création d'une UE transversale « Campus européen Forthem », dotée de 5 ECTS maximum qu'un étudiant de l'uB peut acquérir une fois par an.

On pourrait imaginer qu'un étudiant qui suit des enseignements en ligne puisse bénéficier d'une UE transversale Forthem créditée de 3 à 5 ECTS, avec la possibilité de prendre maximum une UE transversale par semestre pour que cela ne dénature pas trop le cursus dans lequel il se trouve.

Il rappelle que quand un étudiant prend une UE transversale, la note obtenue à cette UE intègre la moyenne de l'étudiant sous forme de points bonus.

Il souligne que ce 2<sup>ème</sup> point est plus une réflexion, car si on allait vers ce point, un projet ficelé serait présenté à la CFVU. Il précise qu'il s'agit de recueillir des réflexions sur le sujet.

### 3. Le rôle des composantes, formations et jurys

L'idée est d'impliquer les composantes, les départements, les filières, les responsables de diplômes, les conseils de perfectionnement dans ces dispositifs Forthem, pour que ce soit eux qui saisissent ces possibilités.

Dans le cadre du renouvellement de l'offre de formation pour la future accréditation, il souhaiterait encourager les équipes d'intégrer dans les futures maquettes des dispositifs Forthem.

L'idée est d'être dans une logique de développement de compétences. Certaines formations intègrent déjà des UE transversales dans leurs maquettes. Il imagine de développer cette logique-là, en intégrant les dispositifs Forthem avec une volonté de ne pas dénaturer les cursus de formation.

Mme Fiorentino souligne que c'est une première étape, et que personnellement elle s'orienterait plus vers une UE régie par des règles à préciser.

M. Wegmann explique que d'un point de vue administratif, quand l'étudiant a suivi son parcours Forthem il demande la prise en compte de ce parcours dans le cadre d'une UE transversale.

Pour l'instant on s'inscrit, on suit l'UE transversale et à la fin on reçoit les crédits si tout se passe bien ; mais étant donné l'hétérogénéité des dispositifs Forthem, on pourrait imaginer un système à rebours avec des règles.

Le Président intervient et rappelle que c'est un document pour recueillir des réflexions et suggestions et souligne le fait qu'on a un peu de mal à se projeter vu le contexte sanitaire qui nous confine et qui nous fige. Il faut envisager l'après et ces propositions présentent toutes un intérêt.

Le Président remercie M. Alheim et M. Wegmann.

<b>CFVU</b>	<b>Présentation des possibilités et échanges</b>
-------------	--

#### 5.5. Offre de formation rentrée 2021 : modification du dispositif AGIL pour la L1 Droit

Mme Fiorentino rappelle que cette modification a été présentée par Mme Tourard lors de la CP du 28 avril dernier. Mme Tourard faisant passer des oraux ce jour, c'est elle qui va présenter cette proposition. Cette proposition de modification vient d'un constat d'échec du Dispositif AGIL, une L1 en 2 ans, qui repose d'abord sur le fait de n'avoir que la moitié des cours la première année, ce qui a pour conséquence de livrer les étudiants à eux-mêmes. Par ailleurs beaucoup d'étudiants ont exprimé le sentiment d'être stigmatisés, de ne pas être traités sur un pied d'égalité vis à vis des autres étudiants, ils ne comprennent pas pourquoi on les oblige eux à suivre des ateliers de langue française, par exemple.

Dans le nouveau dispositif soumis au vote, le parcours de L1 se fera en 1 an.

A l'issue du semestre 1 les étudiants ayant reçu Oui-si sur Parcoursup, et qui auront eu donc les mêmes cours que les autres étudiants, et qui auront une moyenne de semestre inférieure à 10 bénéficieront d'une aide personnalisée sous la forme de travaux dirigés de méthodologie (droit constitutionnel et droit privé) et de remédiation transversale, c'est à dire du français appliqué au droit.

Le professeur référent AGIL, en lien avec les responsables d'amphi de LI droit, établit (après entretien et dans la limite de la capacité d'accueil de l'UFR) la liste des étudiants concernés par ce nouveau dispositif AGIL.

Eventuellement, l'entretien sera l'occasion de proposer un système de remédiation qui est peu connu en droit, qui est le semestre REO dont Mme Perret, la responsable était déjà venue nous parler.

Le document est disponible sur le cloud, l'UE 5 du semestre 2, proposés aux étudiants devant intégrer ce nouveau dispositif AGIL, comprend un TD de 16 heures en méthodologie du droit public, un TD de 16 heures en méthodologie du droit privé et un TD de 12 heures en méthodologie français appliqué au droit.

L'idée de ces modules étant de proposer aux étudiants des exercices pratiques, commentaire de texte, d'arrêt, cas pratique, dont ils sont demandeurs pour les aider à progresser.

L'UFR propose de consacrer à ce nouveau dispositif 4 groupes de 20 étudiants, ce qui revient à doubler le nombre de places accordées aux AGIL anciens systèmes.

La sélection des bénéficiaires de ce nouveau système devra se faire rapidement, à l'issue des délibérations du premier semestre (entre les délibérations et la reprise des TD). Si des places sont laissées libres dans ce dispositif, il pourra aussi être proposé à des étudiants qui n'ont pas été admis en oui-si mais dont la moyenne oscille entre 7 et 9 (à ajuster), l'expérience montrant que ce sont ces étudiants qui profiteraient au mieux de cette aide supplémentaire.

L'équipe mobilisée se compose des deux porteurs du projet M. Porteilla et Mme Tourard, ainsi que des responsables de chaque amphithéâtre de L1 : Mme Cappello et M. Jeannin.

Le coût de ce dispositif est relativement modeste, dans la mesure où cette année si l'on ajoute le coût en heures des 2 groupes AGIL et les 60 heures en L1 prime (la seconde année de L1), on arrive à un coût de 328 heures TD.

Dans ce nouveau système proposé qui est une seule année de L1 avec des TD supplémentaires au semestre 2, on est à 352 heures pour les 4 groupes qui seraient ouverts. Cela représente une différence de 24 heures TD, qui seront financées (le pôle pilotage a été consulté) par la dotation AGIL que l'on reçoit du ministère, qui est fléchée sur ce dispositif.

Ce dispositif s'accompagnera d'un nouveau message sur Parcoursup pour informer les étudiants.

Elle lit « *Droit Le dispositif AGIL est une chance supplémentaire pour la réussite en licence. Si vous avez reçu une réponse oui-si sur parcoursup nous vous proposons d'entrer dans le dispositif AGIL (Approche globale de l'intégration en licence). Ce dispositif est réservé aux étudiants très sérieux qui ont rencontré des difficultés dans le secondaire mais ont toutes les chances de réussir en licence. A l'issue du semestre 1 les étudiants ayant reçu Oui-si sur parcoursup et ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 au semestre 1, bénéficieront d'une aide personnalisée composée :*

- de travaux dirigés de méthodologie supplémentaires dans les disciplines principales ;
- d'un professeur référent qui vous recevra individuellement pour vous conseiller ;
- d'un module de remédiation en français appliqué au droit ;
- des parrains et marraines (étudiants de L3) pour vous apporter un soutien. »

M. Salvadori de l'UFR SHS revient sur une des raisons pour laquelle il n'était pas rentré dans le dispositif AGIL, notamment parce qu'il voyait mal l'intérêt de la remédiation de la langue française détachée de tout contexte disciplinaire.

Il salue la philosophie de cette proposition qui évolue dans un autre sens, et pose la question si désormais on gardait le label AGIL, cela voudrait-il dire qu'on peut désormais faire remonter des demandes de participation qui tiendraient compte des questions par rapport aux enseignements du français ?

Mme Morlaix répond qu'une réflexion est engagée sur ce dispositif AGIL. Les collègues sont en pleine réflexion sur le sujet, une réunion de bilan se tiendra avant la fin de l'année. Il sera proposé une évolution de ce dispositif pour une meilleure adaptation aux publics des différentes composantes.

Toutes les propositions de modifications, d'ajustements sont les bienvenus, après étude de toutes avec une réflexion pour essayer de faire évoluer notamment le dispositif en lien avec les besoins des étudiants. Pour que ce dispositif ne bénéficie pas d'une publicité négative, on essaye d'adapter en ce moment le dispositif aux besoins des étudiants.

Elle invite l'UFR SHS à venir discuter du dispositif AGIL et de ce qui pourrait correspondre aux étudiants de SHS.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention:	Pour: 26

### **Commission de la pédagogie du 14/01/2021**

**5.1. Offre de formation rentrée 2021 :** création d'un nouveau parcours de M2 en formation continue pour les cadres de santé : M2 Psychologie – parcours Management et Formation de Professionnels de santé

Mme Fiorentino rappelle qu'il s'agit d'un diplôme porté par l'UFR SHS et qui doit fonctionner sur la base d'une convention signée avec l'Institut de formation des cadres de santé. Il s'adresse aux professionnels de santé qui souhaitent acquérir des compétences managériales, pédagogiques et méthodologiques. Ce projet de Master 2 avait déjà été présenté lors de la commission de la pédagogie du 14 janvier, il avait été voté à l'unanimité par l'UFR SHS, mais il n'avait pu être soumis au vote de la CFVU faute d'avoir pu obtenir cette fameuse convention signée par toutes les parties et c'est à présent chose faite.

Mme Salès-Wuillemain présente ce parcours qui va s'insérer directement au sein du Master de psychologie et qui constituera un des parcours, il sera réalisé uniquement en formation continue et ne donnera pas le titre de psychologue.

Elle précise qu'elle présente ce projet à la place de M. Auzoult, Responsable de cette formation.

Contexte et objectif de la formation :

Ce parcours appelé MFPS Management et Formation de Professionnels de Santé est un parcours qui s'inscrit dans un processus, déjà bien en place au sein de l'uB. Il concerne ce que l'on appelle l'universitarisation des métiers de paramédicaux. Il s'inscrit dans le processus de Bologne avec une convergence et harmonisation des formations supérieures en Europe, et notamment l'accession au niveau Licence puis Master et Doctorat.

Actuellement, le DE diplôme d'état infirmier (IFSI) est accompagné d'un grade licence, l'idée est de monter au niveau Master et doctorat (section 92 du CNU).

Le diplôme de cadre de santé se retrouve « pris en tenaille », puisque les IFSI ont accédé à ce processus d'universitarisation des métiers d'infirmier, avec un diplôme qui se retrouvait positionné à un niveau intermédiaire. L'idée est de le faire remonter au niveau grade Master.

On se retrouve autour de 2 compétences qui sont visées par cette formation, une compétence en termes de formation cadre formateur au sein des IFSI, et les besoins de cadre de santé en service hospitalier.

On est à la fois sur des métiers d'encadrants d'unité de soins et d'activités paramédicales.

Ce métier de cadre supérieur de santé sera toujours assuré dans le cadre du Master MEOS porté par l'UFR Droit-Sciences éco.

Ce parcours de Master sera inclus dans le Master de Psychologie au sein des différents autres parcours. Il sera étayé sur le laboratoire Psy-Drepi et bénéficiera d'une co-accréditation entre l'UFR sciences humaines et l'UFR sciences de santé, essentiellement l'Institut de formation des cadres de santé.

Ce Master est entièrement autofinancé sur la base de la formation continue et accueillera chaque année 30 étudiants, réservé essentiellement aux professionnels de santé diplômés d'état avec au minimum 4 ans d'expérience professionnelle.

Les objectifs pédagogiques :

- renforcer les équipes au sein des IFSI et des services de soins ;
- de renforcer les compétences sur le fonctionnement des organisations de travail ;
- le management/communication dans les collectifs de travail ;
- d'initier à la démarche de recherche appliquée ;
- de travailler sur l'ingénierie de la formation ;
- de travailler sur le bien-être et la qualité de vie au travail.

L'organisation et descriptif des études :

Il est nécessaire d'avoir 4 années d'expérience professionnelle + concours, après ce concours une validation des acquis professionnels pour intégrer ce M2 MFPS.

Il y a 2 options :

. Pour ceux qui intégreront les IFSI en tant que cadre formateur, l'option formation des professionnels de santé.

. Pour ceux qui intégreront les services, l'option management des professionnels de santé.

Un tronc commun avec 4 UE par semestre + une cinquième UE transversale à la mention Psychologie.

Le pilotage et la gestion se fera au sein de l'UFR Sciences Humaines, l'UFR de santé et l'Institut de Formation des Professionnels de Santé de Dijon (IFPS), avec une convention déjà signée SEFCA/IFPS et qui est validée.

Le montant total de la formation sera de 60 ECTS, et la gestion du M2 se fera avec le concours (IFPS) + VA (accès M2).

Le planning sera réalisé par le secrétariat psychologie et par l'IFCS, et la saisie des notes sur Apogée par le SEFCA.

L'objectif d'ouverture du projet est en septembre 2021.

M. Roulliat questionne sur l'universitarisation des filières de santé, en particulier sur la filière infirmière quelles seront les conséquences et le travail fait sur la nomination d'universitaires dans ces filières ?

Mme Salès-Wuillemin explique que nous ne sommes qu'à l'étape du Master pour le moment et qu'elle ne peut s'engager au-delà. Par définition ce M2 contribuera à former les futurs docteurs de cette nouvelle section, qui n'a pas encore accueilli de personnes qui ont suivi tout le cursus. Elle espère que par la suite, cela permettra de pouvoir ancrer dans les sciences infirmières, des véritables doctorats en sciences infirmières.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 25	Suffrages exprimés : 25
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 25

#### **Commission de la pédagogie du 28/04/2021 (suite)**

#### **5.4. Offre de formation rentrée 2021 : création de nouveaux parcours et diplômes**

##### **- Création d'un nouveau parcours**

Master 2 mention Informatique, parcours Santé et IA – UFR Sciences et techniques

Ce nouveau parcours Master 2 mention informatique, parcours santé et IA, est porté par l'UFR Sciences et techniques et présenté par M. Mériaudeau.

L'idée de ce nouveau parcours est de créer une offre de formation **au service de la santé**, qui allie les informaticiens et les traiteurs de l'image. Beaucoup de choses se passent autour de l'aspect santé et l'IA avec un technopole santé et la création d'un DU IA Santé, un Bachelor IA Santé avec le CESI et une filière e-Santé (ESEO), ainsi qu'un projet de création d'une chaire IA-Santé. Il s'agit donc de positionner l'uB sur le créneau **IA-Santé**.

Ce parcours santé-IA est accessible aux étudiants issus de M1 à dominante informatique, électronique, traitement de l'image et à des étudiants issus d'un parcours santé.

L'idée est de tisser un pont entre l'UFR santé et l'UFR sciences et techniques (informaticiens, électroniciens), porté par la mouvance des laboratoires et le partage des compétences d'enseignements. Pour faire ce pont, les étudiants issus d'un parcours santé suivent l'enseignement de l'informatique (Python). A l'inverse, ceux qui viennent d'un parcours informatique ou électronique suivent le module d'imagerie médicale « Médical Imaging and Médical Context ». Les autres cours seraient ensuite identiques pour tous les étudiants.

Cela se passe sur 1 année avec 5 modules, 30 ECTS au premier semestre, le 2<sup>nd</sup> semestre serait constitué d'un stage de 4 à 5 mois pour valider leur 2<sup>ème</sup> 30 ECTS soit 60 ECTS à la fin pour valider le Master.

L'objectif est de viser un label Erasmus Mundus avec des partenaires en Europe, et de monter des doubles diplômes. Il précise que tous les cours sont dispensés en anglais.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 24

**- Création de diplômes d'université (DU)**

DU Préparation à l'agrégation externe d'économie-gestion – UFR DSEP

Mme Laclautre explique que ce DU vient d'un constat du manque de la préparation à l'agrégation externe d'économie-gestion, puisqu'aujourd'hui il existe une préparation à distance appelée AGOL basée à Rennes. Elle prépare 400 candidats à l'agrégation sur 2 200 candidats que compte le concours chaque année, Il s'agit d'un monopole pour AGOL.

On constate qu'il y a dans l'académie et dans la grande région académique de BFC, un certain nombre d'anciens membres de jury de cette agrégation externe. Il a été proposé au sein de l'uB un diplôme qui s'appuierait d'une part sur l'expertise des professeurs de l'uB afin d'assurer le contenu académique du diplôme et d'autre part un suivi qui serait assuré par d'anciens membre de jury dans les différentes options que prévoient le concours.

Ces anciens membres de jury seraient chargés de faire du mentorat aux futurs agrégatifs, de faire la correction des copies de l'agrégation blanche et de la préparation aux oraux.

Le souhait est de marquer la différence par notre expertise à l'uB et dans l'académie de Dijon et Besançon. En s'appuyant sur nos anciens membres de jury, l'espoir est de réouvrir la concurrence au sein de l'agrégation externe et permettre aux étudiants de l'uB de pouvoir préparer ce concours pour les étudiants du Master AES, des Masters de Droit, mais également pour certains étudiants de l'IAE et INSPE.

C'est une véritable possibilité pour l'uB de se positionner comme un pôle de formation en économie gestion. Ce dossier a été présenté au SEFCA qui l'a validé et le seuil de rentabilité se situe à 38 personnes de formation continue. Ce chiffre semble atteignable dans la mesure où AGOL n'est en capacité de préparer que 480 candidats sur les 2 200.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 24

#### DU Délégué à la protection des données – UFR DSEP

M.PY présente ce DU qui fait partie d'un projet plus global, lié à l'existence de la chaire SMART city et gouvernance de la donnée qui est entré en vigueur depuis 2 ans.

Dans le cadre de cette formation pluridisciplinaire un Master a été créé, dont une grosse partie du volume horaire de la formation est consacrée à la protection des données personnelles.

Ce volume horaire a été pensé dans la perspective de faire passer à nos étudiants du Master 2, une certification de délégué à la protection des données, métier qui consiste à mettre en œuvre le RGPD (règlement général sur la protection des données). Les étudiants de M2 sont donc formés au passage de cet examen de DPO (Data Protection Officer).

Il semblait logique de profiter de cette formation pour proposer une préparation à des personnes qui souhaiteraient s'orienter vers ce métier de délégué à la protection des données.

C'est pourquoi ce DU est adossé à la formation M2 Smart City de l'uB, cela permettra aux étudiants de suivre des modules, des enseignements qui sont spécifiquement dédiés à la préparation à cette certification de DPO.

Il est prévu une séance de préparation spécifique à l'examen, réalisé par l'APAVE un des centres agréé par la CNIL pour faire passer cette certification.

Ce DU présente un intérêt en matière de concurrence avec un volume horaire de 70 heures de cours.

Par ailleurs, des organismes privés ou cabinets d'avocats proposent ce type de formation mais à des coûts plus importants, ce qui fait que nous sommes compétitifs à la fois sur le prix et en termes de qualité de la formation.

Le DU ne va rien coûter puisque le Master 2 est déjà autofinancé, il sera ouvert en hybride (présentiel et distanciel) pour essayer de toucher le maximum de personnes.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 24

#### DU Aide à l'Insertion Professionnelle – IAE

M. Mercier présente ce projet DUAIP Diplôme Universitaire d'Aide à l'Insertion Professionnelle, émanant directement de la crise COVID. Le but est de permettre, éventuellement aux étudiants diplômés de Master à l'IAE, la possibilité de faire une année supplémentaire avec 6 mois de stage à l'issue d'un M2 ou de la licence afin de faciliter leur employabilité au regard du contexte actuel.

Ce projet est limité à une dizaine d'étudiants.

Les cours seront ceux d'un M2 existant. Le stage est limité à 6 mois au maximum durant l'année, avec la possibilité de faire plusieurs stages de façon à rendre leur projet professionnel plus robuste et de les accompagner sur le marché du travail.

L'idée est d'apporter une aide très ponctuelle à la sortie du Master ou Licence.

M. Roulliat demande si ce DU répond uniquement à un besoin lié à la situation actuelle créée par la COVID ?

M. Mercier explique que régulièrement des étudiants font des demandes pour continuer avec un stage après leur année de M2, et précise que l'IAE est très proche de ses entreprises et partenaires. Il ne souhaite pas permettre à certaines entreprises d'abuser et de multiplier les stages sans que cela débouche par un emploi. Il souligne que ce projet est très ponctuel.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 24

#### 5.6. Offre de formation rentrée 2021 : modification des fiches filières

Mme Fiorentino présente ces modifications qui concernent les UFR Langues et communications, Lettres, sciences et techniques, l'IAE, DSEP, l'INSPE, l'UFR SVTE et l'IUT du Creusot.

C'est un fichier très volumineux (plus de 100 pages) avec un tableau additif qui présente des transformations de contrôle continu en contrôle terminal, des modifications induites par le passage à l'alternance, de modifications d'heures entre des UE, à cout constant pour la formation ou bien la création d'une semaine de remise à niveau pour un M1, financés sur les fonds i-site du master, de rééquilibrage des heures entre un M1 et un M2, rééquilibrage des crédits au sein d'une UE.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 24

#### 6. Calendrier pour l'année universitaire 2021-2022 : fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions

Mme Fiorentino présente le calendrier pour l'année universitaire 2021-2022, disponible dans le Cloud.

L'année commencera au 1er septembre 2021 pour toutes les licences, master, DUT, diplôme d'ingénieur sauf des formations spécifiques et s'achèvera soit le 31 aout 2022, soit le 31 octobre 2022. Les périodes de suspension des cours ont fait l'objet d'une concertation avec l'UFC pour les vacances d'hiver, elles commenceront le 19 février 2022 et s'achèveront le 28 février 2022.

Les dates d'inscription, de réinscription, d'inscription tardive, de réorientation après le début du premier semestre, d'exonération des droits d'inscription à titre exceptionnel (aucun paiement par l'étudiant) et à titre rétroactif (paiement de droit d'inscription qui pourront être remboursés à l'étudiant).

Une commission se réunira à cet effet.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention: 0	Pour: 24

Fin de séance : 16 h 52